



## A LA UNE !



### INFOS DEPARTEMENTALES

#### CALAMITES AGRICOLES : GEL

- Visite sur les exploitations touchés
- Démarches par Alice Thourot
- Formulaire de recensement

#### ACTIONS SYNDICALES :

Rencontre avec le Sénateur M.Bouchez

#### SERVICE FDSEA :

- service emploi :

Pensez aux défis emplois Contrat OFII

#### CALENDRIER :

**MAI** : le rendez-vous agricole le 18 mai

**JUN** : les journées nationales de l'agriculture : inscrivez votre événement !

#### L'INFO AGRICOLE :

- Loup : questionnaire en ligne

#### INFOS DES PARTENAIRES

- **Agriemploi** : coup de pouce pour les caprins !  
Communiqué sur « l'Aide à la création

### INFOS NATIONALES

#### CALAMITES AGRICOLES

Mesures d'urgence et dispositif de soutien exceptionnel annoncé par le Premier Ministre

#### L'INFO AGRICOLE :

- Réglementation sur la période d'interdiction de broyage et de fauchage de la jachère
- Bovin viande : aide régionale aux investissements à l'abreuvement au pâturage
- Retraite : la revalorisation des retraites à 85 % du Smic avancée au 1er novembre
- Représentativité patronale : la FNSEA, reconnue organisation représentative, pour faire entendre la voix des employeurs agricoles
- Poids lourds : mise en place d'un dispositif de signalisation des angles morts
- Autorisation individuelle de

d'un emploi partagé »

- **Mutualia** : découvrez les nouveaux lauréats mecenat

destruction à tir : corbeaux, corneilles et pigeons

## APPEL A COTISATION !

Si vous n'avez pas encore payé votre cotisation, vous recevrez prochainement une relance par courrier postal !

**Pensez à nous renvoyer votre adhésion au plus vite par courrier ou par email: [accueil@fdsea26.fr](mailto:accueil@fdsea26.fr)**

Suite à votre adhésion, vous recevrez votre carte adhérent accompagnée de votre carte Moisson. Pour rappel celle-ci vous donne accès à de nombreux avantages.

## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020 de la FDSEA 26

[Vous pouvez le télécharger en cliquant ici](#)

## GEL : des dégâts en Drôme

Le gel a fait d'énormes dégâts en Drôme et les pertes sont considérables. Depuis la nuit du 7 au 8 avril, plusieurs personnalités ont fait le déplacement dans la Drôme pour constater les dégâts causés par le gel et prendre le temps de communiquer avec les agriculteurs touchés.



### Christiane Lambert descend dans la Drôme à Livron

Christiane Lambert, présidente de la FNSEA a constaté le 9 avril l'ampleur des dégâts causés par le gel dans la Drôme. Elle est venue apporter son soutien en se rendant sur une exploitation viticole à Livron. De nombreux élus étaient sur place également aux côtés de Léa Lauzier, co-présidente des JA26 et Hervé Roux, président de la Fdsea Drôme



### Le Ministre de l'agriculture se rend sur 2 exploitations de la Drôme : Larnage et Chabrillan

Julien Denormandie est descendu samedi 10 avril dans la Drôme sur des exploitations arboricoles à Larnage puis à Chabrillan pour apporter son soutien aux agriculteurs durement touchés par le gel. Il a constaté les dégâts et l'ampleur des pertes agricoles.



### **Laurent Wauquiez se rend sur la commune d'Albon**

Le président de la région Auvergne Rhône Alpes, s'est déplacé le 9 avril sur une exploitation arboricole sur la commune d'Albon qui a perdu 100% de sa production à cause du gel.



### **Hugues MOUTOUH à Tulette et Besignan**

Le préfet de la Drôme s'est rendu le 14 avril à Tulette sur une parcelle viticole pour constater les dégâts et entendre les messages des viticulteurs.

Le préfet s'est ensuite rendu dans les Baronnies à Besignan.

## **Mesures d'urgence et dispositif de soutien exceptionnel annoncé par le Premier Ministre**

Plusieurs mesures exceptionnelles ont d'ores et déjà été annoncées. Vous trouverez la liste ci-dessous.

- Le déblocage d'une aide exceptionnelle d'un milliard d'euros ;
- La mobilisation de 70 millions d'euros du plan de relance consacrés au matériel de production contre les aléas climatiques (équipements de protection contre le gel, contre la grêle, contre la sécheresse, contre le vent-cyclone, ouragan, tornade) ;
- La mise en place d'un fonds de solidarité exceptionnel pour le monde agricole et viticole ;
- L'application et déplaçonnement du régime de calamité agricole ;
- L'appel à la solidarité et à la responsabilité de chacun des acteurs susceptibles de soutenir le secteur agricole, notamment les assurances et banques ;
- La mise en place d'une cellule de crise interministérielle lundi 12 avril avec l'ensemble des professionnels des différentes filières et des parties aidantes

Certaines de ces mesures restent à préciser par le ministre de l'Agriculture qui réunit les différentes filières pour déterminer les meilleures modalités de déblocage des aides.

Dans un premier temps, des mesures d'urgences seront déployées avec :

- Une année blanche de cotisations ;
- Un dégrèvement de taxes foncières sur le non bâti (TFNB) ;
- Une mobilisation des dispositifs existants en matière d'activité partielle et de prêts garanti par l'Etat ;
- Une enveloppe d'urgence allouée aux préfets pour apporter un soutien immédiat aux exploitants les plus en difficultés ;
- Une indemnisation des arboriculteurs au titre du dispositif des calamités agricoles jusqu'à 40% pour les pertes les plus importantes (au lieu de 30% habituellement) ;
- Mise en place un soutien exceptionnel pour les autres filières qui ont été très touchées et qui ne sont pas aujourd'hui couvertes par ce régime de calamités agricoles, notamment les viticulteurs ;
- Une amélioration de l'indemnité des agriculteurs assurés ;
- Une mise en place d'une avance forfaitaire basée sur la perte de chiffre d'affaires mensuel ;
- L'ouverture d'un fonds exceptionnel aux entreprises aval de ces filières, qui seront impactées par l'absence de récolte à conditionner ou à transformer.

Une telle catastrophe nous conduit par ailleurs à accélérer les réponses

structurelles pour renforcer durablement notre agriculture face aux aléas climatiques avec :

- L'enveloppe du plan de relance dédiée à l'adaptation au changement climatique qui sera doublée, passant de 100 à 200 millions d'euros ;
- L'accélération des travaux de réforme de l'assurance récolte.

## Démarches effectuées par Alice Thourot , députée de la Drôme, auprès du gouvernement

Suite aux annonces, **Alice Thourot, députée de la Drôme**, a adressé deux courriers le vendredi 23 avril dernier, l'un à Monsieur le Premier Ministre ainsi qu'un autre au Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation au sujet des exploitations sinistrées par le gel dans la Drôme.

Aussi, le 4 mai, elle a posé une "question au gouvernement" à l'Assemblée nationale au Ministre de l'Agriculture. Vous pouvez consulter son intervention en hémicycle ainsi que la réponse de Monsieur DENORMANDIE en cliquant sur le bouton ci-dessous :

[Visionner l'intervention de Mme Alice Thourot](#)

Monsieur le Ministre a confirmé que les mesures d'urgence annoncées seraient mises en place par les Préfets à partir de cette semaine.

Parmi les autres mesures figureront également des exonérations de charges sociales, des exonérations fiscales ainsi que des mesures relatives à l'assurance chômage.

En outre, l'outil de compensation des pertes de production agricole, qui dépend du régime des calamités agricoles, sera mis en place dès cet été pour les arboriculteurs contre un délai de 9 mois en moyenne ; Monsieur le Ministre ayant reconnu que ce délai moyen était trop long compte tenu des circonstances.

## Réunion entre la FDSEA 26, les JA 26 et la Chambre pour définir un plan d'action pour les problématiques liées au Gel

Le 28 avril dernier, les présidents de sections et commissions de la FDSEA de la Drôme ainsi que les JA 26 et la chambre d'agriculture se sont réunis.

L'objectif : reprendre les mesures d'accompagnement annoncées par l'Etat, définir les attentes des filières touchées et s'organiser au mieux entre les deux structures pour accompagner le plus précisément possible toutes les personnes impactées.

La réunion a permis de travailler sur les problématiques du Gel pour chacune des filières et ainsi reprendre les mesures annoncées afin de déterminer si et comment elles pouvaient être mises en place au mieux pour les agriculteurs touchés.

### Deux courriers ont déjà été envoyés cette semaine :

- Un à la **MSA** portant sur une demande de dérogation afin de permettre aux agriculteurs touchés par le gel de réaliser un calcul des cotisations et contributions sociales sur une assiette annuelle de revenus professionnels portant uniquement sur l'année 2021. Une demande a également été faite afin de demander une année blanche avec l'exonération totale des cotisations des non-salariés agricoles plutôt qu'un report de ces dernières ;
- Un à la **DDFIP** demandant à ce que l'ensemble des filières drômoises puissent bénéficier du dégrèvement de la TFNB (taxe sur le foncier non bâti) puisque l'ensemble des filières a été impacté par le gel de ce début d'année 2021.

Si vous rencontrez de nouvelles problématiques liées au Gel, n'hésitez pas à nous les faire remonter au plus vite. Que ce soit des problèmes avec les assurances, au niveau bancaire ou autre, il est important de nous le communiquer afin de constituer un dossier recensant TOUTES les problématiques.

La FDSEA 26 est présente pour vous aider et vous accompagner autant psychologiquement qu'à administrativement.

Pour tout besoin, contactez-nous :  
Tel : 04 75 43 48 22

Email :conseil@fdsea26.fr

- Numero vert MSA : 04 75 75 88 70 de 9h00-12h00 et 13h30-16h30
- Numero d'urgence Chambre d'agriculture : 04 27 24 07 43 de 8h30-12h00 / 13h30 - 17h00

## Recensement des dégâts subis sur votre exploitation en remplissant le formulaire

A noter : ce formulaire peut être rempli plusieurs fois, notamment dans le cadre où l'ensemble des dégâts ne serait pas encore visible (il suffit lors d'une seconde connexion d'indiquer que vous l'avez déjà complété une première fois).

Pour information, ce dernier est utilisé afin de recenser tout type de dégâts liés à des calamités agricoles et certaines questions pourront donc ne pas vous concerner.

[Formulaire dégâts de gel](#)

## Les actions syndicales



### Rencontre avec le Sénateur Mr. Bouchez

La FDSEA et les JA ont rencontré Gilbert Bouchet, sénateur de la Drôme le 19 avril.

Cela a permis de faire un point sur l'agriculture de la Drôme.

Plusieurs sujets sont ressortis tels que : la loi EGALIM, la main d'œuvre avec le dispositif TODE, le point sur le gel 2021, les autres calamités, la menace du loup et les problèmes viticoles.

## SERVICES FDSEA

### Service emploi

#### L'AIDE A LA FORMATION INTERNE : LE DEFI EMPLOI

Créé par OCAPIAT, le DEFI Emploi est un dispositif sur-mesure d'aide à la formation interne, réalisé lors d'une nouvelle embauche. Par ce biais, l'employeur perçoit une aide financière d'un montant de 1 815 euros. L'objectif de ce dispositif est d'inciter les entreprises de moins de 11 ETP à franchir le pas du recrutement tout en améliorant leur performance.

##### Conditions

Afin de bénéficier du dispositif d'aide DEFI Emploi, plusieurs conditions doivent être réunies :

- L'aide s'adresse aux entreprises de moins de 11 ETP (équivalent temps plein), relevant du champ de compétences d'OCAPIAT et à jour de ses cotisations ;
- L'aide concerne seulement les CDD de 6 mois ou plus, ou les CDI ;
- L'aide n'est possible que pour les temps pleins ou les temps partiels de 28h hebdomadaire au minimum ;
- La demande doit être **réalisée dans le mois de l'embauche.**

##### Procédure

La **formation est assurée en interne** par un salarié de l'entreprise ou son dirigeant, avec l'appui et l'accompagnement d'un prestataire spécialisé et référencé par OCAPIAT, qui définit le projet d'intégration, le suit et l'évalue. La FDSEA de la Drôme, l'un des prestataires référencés, peut vous accompagner dans vos dossiers DEFI Emploi. N'hésitez pas à contacter le service juridique en droit social pour tout renseignement.

La demande s'effectue au préalable du démarrage de l'action, et au plus tard 1 mois après l'embauche du salarié recruté. Le prestataire référencé se chargera de mettre en place le dossier DEFI Emploi, en appui avec le formateur et le

salarié formé. Les modalités administratives et financières sont donc simplifiées grâce au prestataire.

Le DEFI Emploi est un dispositif de formation interne du nouveau salarié, d'une durée de 6 mois, durant lesquelles le formateur devra dispenser **200 heures de formation à son nouveau salarié.**

A l'issue de la formation, l'employeur percevra une aide financière à hauteur de 1 815 euros.

Pour toutes demandes d'informations vous pouvez contacter Claire :

- par telephone : 0475434822

- par email: claire.emploi@fdsea26.fr :

## CONTRATS OFII : les premières arrivées du printemps



C'est avec joie que les employeurs ont pu accueillir les premiers salariés étrangers à l'aéroport de Marseille.

**43 salariés tunisiens sont arrivés sur le vol du 29/04 et 13 salariés marocains sur celui du 30/04.**

La FDSEA 26 met tout en œuvre pour organiser de nouvelles arrivées dans les semaines à venir.

## L'info agricole



### Représentativité patronale : La FNSEA, reconnue organisation représentative, pour faire entendre la voix des employeurs agricoles

Par arrêtés du 19 mars 2021 (JO du 28 mars), la FNSEA est à nouveau reconnue représentative : d'une part, en tant qu'unique organisation représentative des employeurs de la branche de la production agricole et des CUMA, et d'autre part, en tant qu'organisation nationale multi-professionnelle.



### Autorisation individuelle de destruction à tir : corbeaux, corneilles et pigeons



### Réglementation sur la période d'interdiction de broyage et de fauchage de la jachère

L'arrêté préfectoral a été signé le 20/04/21 et publié au Recueil des Actes Administratifs le 22/04/21.

Cet arrêté n° 26-2021-04-20-00008 fixe la période d'interdiction de broyage et de fauchage des parcelles à usage agricole en jachère du 09 mai au 17 juin 2021 inclus.

Arrêté préfectoral



### Bovin viande : aide régionale aux investissements à l'abreuvement au

Selon la réglementation, L'agriculteur doit tout d'abord mettre en place des moyens d'effarouchement (tonne fort, effaroucheur, cerf volant, épouvantails...).

Si cela ne suffit pas il est possible de faire **une demande d'autorisation de destruction à tir auprès de la DDT** sur laquelle il faudra désigner les parcelles, les communes et les cultures à protéger ainsi que les noms et numéros de permis de chasser des chasseurs qui pourront aller procéder à des tirs en téléchargeant le formulaire via le lien ci-dessous.

Pour un traitement plus rapide, il faut privilégier l'envoi du formulaire par email.

[Télécharger le formulaire](#)



### Retraite : la revalorisation des retraites à 85 % du Smic avancée au 1er novembre

A l'occasion d'un déplacement dans le Puy-de-Dôme le 23 avril, Jean Castex a confirmé que les retraites agricoles seraient revalorisées à compter du 1er novembre prochain, passant de 75 % à 85 % du SMIC pour les chefs d'exploitation à carrière complète. Cette victoire syndicale est le fruit d'un combat de longue date de la FNSEA et de la SNAE, qui se sont battu sans relâche pour cette revalorisation depuis 2003.

[communiqué de presse](#)



### Poids lourds : mise en place d'un dispositif de signalisation des angles morts

Les véhicules de plus de 3,5 tonnes (véhicules de transport de marchandises et véhicules de transport de personnes) doivent s'équiper d'une signalisation matérialisant la position des angles morts à compter du 1er janvier 2021.

### pâturage

Dès 2020, le comité de filière régional a ouvert une nouvelle ligne pour financer les investissements liés à l'abreuvement des bovins allaitants au pâturage.

L'action a été reconduite pour 2021 et nous avons obtenu du Conseil régional, une enveloppe plus conséquente :

150 000 € pour cette année 2021.

Les demandes d'aide sont à déposer d'ici le 1er septembre. Plafond de subvention à 2 500€ par élevage (taux de subvention de 40% du coût HT de l'investissement éligible). A noter qu'aucun projet concernant l'acheminement de l'eau du réseau d'eau potable sur les parcelles ne sera éligible.

[Formulaire de demande de subvention à télécharger ici](#)



### ENQUÊTE GPE

Comme chaque année, nous vous transmettons une enquête permettant d'apporter des éléments de réflexion pour aboutir à des solutions concrètes d'accompagnement !

Cette année l'enquête porte sur le travail saisonnier. L'objectif est de mesurer l'importance du travail saisonnier dans les exploitations et d'en caractériser toutes les facettes (recrutement, hébergement, délégation, accompagnement, etc...).

Si vous êtes exploitants de la production agricole et que vous avez embauché au moins 1 salarié saisonnier en 2020 ? Cette enquête vous concerne et ne vous prendra que quelques minutes pour y répondre.

[Répondre à l'enquête](#)



### Loup : questionnaire

En décembre dernier, un questionnaire en ligne avait permis de recenser les différentes difficultés que vous pourriez rencontrer face à la prédation du loup.

La FNSEA est très dubitative compte tenu de la pression continue sur les troupeaux, du fait aussi que de

**La FDSEA 26 propose de faire une commande groupée afin d'avoir un prix plus attractif.**

Si vous êtes intéressés, tenez-nous au courant en mentionnant le nombre d'autocollant dont vous aurez besoin:

par email à [secretariat@fdsea26.fr](mailto:secretariat@fdsea26.fr)  
par téléphone au 04 75 43 48 22.

[En savoir plus](#)

nombreux dossiers de constats de dégâts sur troupeaux sont rejetés (info qui nous remonte) et que la période de pâturage est de plus en plus réduite.

Pour celles et ceux qui souhaitent réagir et nous faire part de données ou de cas concrets, n'hésitez pas à remplir le questionnaire en ligne.

[Questionnaire en ligne](#)

## CALENDRIER

Mai 2021

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Juin 2021

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

### Mardi 18 Mai : Grand RDV Agricole

**Incrivez-vous au rendez-vous du 18 mai prochain de 9h30 à 13h**

Retenez cette date et ces horaires, ce rendez-vous en ligne avec un dispositif 100% digital vous donne la possibilité de faire entendre votre voix en présence du Président de la république, de ministres ainsi que d'interlocuteurs experts. Une plateforme dédiée sera mise en place pour recueillir réaction et toutes vos questions.

C'est une opportunité unique qui permet à tous les agriculteurs d'assister à cet échange.

Depuis la crise covid-19, les acteurs de la chaîne agricole et alimentaire ont fait la démonstration de leur capacité à nourrir la population. Leur mobilisation a fait prendre conscience de la nécessité de faire de la souveraineté alimentaire une cause stratégique.

Le but de ce rendez-vous est de définir ensemble quelle forme prend cette souveraineté alimentaire et poser les conditions de sa réussite.

Il est proposé par le CAF (Conseil de l'agriculture française) en partenariat avec le CENECA (Centre national des Expositions et Concours agricoles).

[Je souhaite m'inscrire et voir le programme](#)



## PROGRAMME

Mot d'accueil par Pascal Cormery, Président de la CNMCCA et Jean-Luc Poulain, Président du CENECA  
Ouverture par Julien Denormandie, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

### #1 SOUVERAINÉTÉ ALIMENTAIRE, AVONS-NOUS ENCORE LE CHOIX ?

#### LES INTERVENANTS

##### EN VISIOCONFÉRENCE

Thierry Breton, Commissaire européen au marché intérieur

##### DÉBAT EN PLATEAU

François Bayrou, Haut-Commissaire au plan

Agnès Pannier-Runacher, Ministre déléguée auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Industrie

Sébastien Abis, Directeur du Club Demeter et Chercheur associé à l'IRIS

Dominique Chargé, Président de La Coopération Agricole

### #2 COMMENT RÉUSSIR LE DÉFI DE LA SOUVERAINÉTÉ ALIMENTAIRE ?

#### LES INTERVENANTS

Sébastien Windsor, Président des Chambres d'Agriculture et Président d'UnilaSalle

Pascal Confin, Député Européen, Président de la Commission de l'Environnement, de la Santé Publique et de la Sécurité Alimentaire du Parlement Européen

Valérie Péresse, Présidente de la région Île-de-France

Samuel Vandoale, Président de Jeunes Agriculteurs

#### REGARDS CROISÉS

Christiane Lambert, Présidente du Conseil de l'Agriculture Française

Dominique Seux, Directeur délégué de la rédaction Les Echos et Editorialisiste France Inter

### #3 LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE RÉPOND AUX AGRICULTEURS

Emmanuel Macron répondra aux questions posées par les agriculteurs. Une vaste campagne d'appel à interagir avec le Président de la République est mise en place.

## 18, 19 et 20 juin : les journées nationales de l'agriculture



## Pourquoi cet évènement ?

Les Journées Nationales de l'Agriculture sont une opportunité nouvelle offerte à tous les professionnels du secteur agricole et para-agricole pour faire valoir la qualité et le dynamisme de leurs activités. Gratuitement et sur simple inscription sur le site [journéesagriculture.fr](http://journéesagriculture.fr), les participants apporteront une meilleure compréhension des enjeux de leurs métiers en ouvrant leurs portes au public. Chacun est libre d'imaginer une présentation de son travail, qu'elle soit ludique ou pédagogique, sur l'ensemble des 3 jours de la manifestation ou sur une période plus courte selon les possibilités et les envies.

Par cet engagement collectif d'envergure nationale, le pari de ces Journées est de (r)établir du lien entre tous les citoyens, qu'ils soient urbains ou ruraux, afin de mieux se connaître et débattre tous ensemble de l'avenir de l'agriculture, depuis toujours enjeu majeur de civilisation.

Avec le soutien du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, les Journées Nationales de l'Agriculture répondent à l'appel urgent de mobilisation de toute la filière - des exploitations familiales aux industries agroalimentaires en passant par les établissements d'enseignement, de recherche et les sites patrimoniaux - pour un éveil des consciences face aux défis du monde agricole.

Dès cette première édition, de puissants partenaires tels Système U et le Marché International de Rungis, avec le soutien de Mutualia et Gaiago, mais aussi des réseaux professionnels (FranceAgriTweets, Agriculteurs de Bretagne, On se met tous à table, Ania, Bienvenue à la ferme, Académie d'Agriculture de France, Agreenium, Cofarming, FNCuma, Euralis, FaireFrance, FNEDT, Openagrifood, Solaal, Fermes d'avenir et Trame...) charpentent cette opération inédite de valorisation du secteur agricole.

## Comment s'inscrire ?

Pour inscrire votre événement au programme officiel des Journées Nationales de l'Agriculture, n'attendez-pas et cliquez sur le bouton "je souhaite m'inscrire"

#### A SAVOIR :

- Vous pouvez inscrire un paramètre de "visites sur inscription" afin de limiter le nombre de personnes qui se présentent sur votre site.
- Vous avez la possibilité de vous inscrire un seul jour, et de proposer des créneaux de visite (Ex: Ouverture le samedi 19 juin, à 11h, 12h ou 14h)

#### Si votre inscription est effectuée avant le 20 mai :

Bénéficiaire de la campagne de relations presse nationale (France Bleu et Radio France sont partenaires de l'évènement)

Recevoir les supports de communication Journées Nationales de l'Agriculture (affiches, affichettes, goodies...)

Les supports seront envoyés gratuitement à l'adresse saisie pour votre lieu sur Openagenda !

Pensez donc à bien renseigner votre adresse, code postal et commune ainsi que votre courriel et votre numéro de téléphone dans les informations fournies pour le lieu de l'évènement. Ces informations sont essentielles pour l'envoi des kits. Vous pourrez toutefois modifier votre évènement à tout moment et ce jusqu'à la veille de la manifestation.

Je souhaite m'inscrire  
cliquez-ici

## Partenaires : les infos



### Coup de pouce pour les éleveurs caprins !

AGRI EMPLOI 26 est le groupement d'employeurs agricole départemental de la Drôme. Sa mission est d'assister les agriculteurs du département dans la gestion de leurs ressources humaines, saisonnières ou permanentes.

AGRI EMPLOI 26 cherche à soutenir les agriculteurs dans tous leurs besoins liés aux problématiques de personnel. Comme chaque année, l'association va essayer de mettre à disposition chez ses adhérents des salariés expérimentés en élevage caprin / transformation fromagère pour les mois d'été. L'objectif est de permettre aux éleveurs d'avoir de l'aide pendant les mises bas, de remplacer leurs permanents pendant leurs congés ou de prendre des vacances.

Pour pouvoir utiliser ce service, il vous suffit d'adhérer au groupement d'employeurs en versant une cotisation de 70€ TTC sans obligation d'utilisation. AGRI EMPLOI 26 est une association à but non lucratif, c'est donc pour cela qu'elle pratique des tarifs peu élevés. Cette cotisation est valable un an et vous permet d'accéder à tous les services.

A titre indicatif, un salarié mis à disposition pour ce service vous sera facturé aux alentours des 15€ (en fonction de son taux horaire dû à son expérience). AGRI EMPLOI 26 souhaite mettre en place un service à prix coutant et attractif pour ses adhérents.

Les demandes doivent être faites avant le 31 mai 2021 alors si vous êtes intéressés par ce service, merci de contacter AGRI EMPLOI 26 par téléphone au 04 75 43 48 22 (contact : Florence EYNARD) ou par mail avec l'adresse [contact@agriemploi26.fr](mailto:contact@agriemploi26.fr).

Tous les éleveurs caprins peuvent potentiellement bénéficier de ce service, sous réserve qu'ils adhèrent au groupement d'employeur. N'hésitez pas à en parler à vos voisins !

### Communiqué sur « L'Aide à la création d'un emploi partagé »

Embaucher une personne en CDI peut parfois être couteux, mais plusieurs aides financières existent pour la mise en place de ce type de contrat ! En effet, vous pouvez percevoir jusqu'au 5 000€ au titre d'un passage en cdi à temps plein sur votre

## LA RÉGION AURA SOUTIEN L'EMPLOI PARTAGÉ

Aide à la création d'un emploi partagé

### LES BÉNÉFICIAIRES

Les Groupements d'Employeurs et CUMA de la production agricole sont éligibles au dispositif d'aide à la création d'emploi partagé.



### MONTANT

Le dispositif propose une aide allant jusqu'à 5 000 euros pour la création d'un emploi salarié en Contrat à Durée Indéterminée.

### CONDITIONS

- Embaucher un salarié en CDI, pour un minimum de temps de travail de 0,5 Équivalent Temps Plein
- Adhérer à la Charte de Labellisation des Groupements d'Employeurs d'Auvergne Rhône-Alpes
- Justifier d'une création d'un nouvel emploi



### COMMENT FAIRE



Dans chaque département, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement pour la création de Groupement d'Employeurs. Retrouvez de plus de détails sur le dispositif de soutien à l'aide à l'emploi partagé. Pour tout renseignement complémentaire, rapprochez-vous de la PROSA/PROSA de votre département.



structure. La Région Auvergne-Rhône Alpes propose cette aide financière à l'embauche au sein des structures suivantes :

- aux Groupements d'Employeurs agricoles à visée économique dont les adhérents majoritaires sont des exploitations agricoles, aux Groupements d'Employeurs à visée sociale (services de remplacement) ;
- aux Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole - CUMA ;

Le Groupement d'Employeurs doit adhérer à la Charte de labellisation des Groupements d'Employeurs Auvergne-Rhône-Alpes.

Les structures éligibles peuvent bénéficier de cette aide pour la création d'un emploi sous réserve de répondre aux critères notamment d'une augmentation d'effectif. Le projet doit concerner la création d'un emploi à mi-temps au minimum.

AGRI EMPLOI 26 a été nommé référent départemental pour ce dossier (centralisation des dossiers).  
N'hésitez pas à prendre contact avec AGRI EMPLOI 26 au 04 75 43 48 22 (contact : EYNARD Florence contact@agriemploi26.fr) si vous souhaitez en bénéficier pour des embauches au sein de vos structures !

NB : Le montant de l'aide correspondant à un emploi à temps plein. En cas d'embauche à temps partiel, l'aide est calculée au prorata du nombre d'heures..



## DÉCOUVREZ LES LAURÉATS 2021

### Découvrez les nouveaux lauréats Mécénat Mutualia 2021 !

La commission du fonds de dotation Mécénat Mutualia de Mutualia Territoires Solidaires a sélectionné 21 nouveaux projets dans la cadre de son appel à projets parmi 42 dossiers reçus :

Prix Santé : 8 lauréats  
Prix Innovation : 7 lauréats (dont un porté par Echanges Paysans Hautes-Alpes)  
Prix Mieux Vivre Ensemble : 6 lauréats (dont un projet porté par les JA Auvergne Rhône-Alpes)

Ces projets sont portés par des associations ou fondations qui agissent au quotidien pour faire fleurir sur nos territoires des actions concrètes qui ont un impact visible, tangible et intelligible pour vivre en meilleure santé, aujourd'hui et demain. Si vous aussi, vous avez un beau projet associatif en train de germer en lien avec la santé, l'innovation ou le mieux vivre ensemble, candidatez à notre prochain appel à projets qui sera lancé en octobre prochain !

[Découvrir les laureats](#)



FDSEA 26  
85 RUE DE LA FORET  
26000 VALENCE  
animation@fdsea26.fr



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}  
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes adhérent à la FDSEA 26.

[Se désinscrire](#)



© 2021 FDSEA 26